

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 août 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller

Sont absents : Patrice Boislard, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller  
Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

**A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**RÉSOLUTION 231.08.19**

---

**B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**RÉSOLUTION 232.08.19**

---

**C- ADOPTION DES COMPTES**

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 9 août 2019 pour un montant de 1 801 652,97 \$.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**RÉSOLUTION 233.08.19**

---

**D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 15 JUILLET 2019**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 8 et 15 juillet 2019 en modifiant la résolution 199.07.19 comme suit :

Nous aurions dû lire :

***Qu'un prix soit demandé pour 1 section de baies vitrées supplémentaires.***

Au lieu de :

***Qu'un prix soit demandé pour 2 baies vitrées supplémentaires.***

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**DÉPÔT DES PERMIS**

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour juillet 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES**

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **RÉSOLUTION 234.08.19**

---

#### **ACCEPTATION POUR AJOUT DE BAIES VITRÉES AU 2<sup>E</sup> BOUT DE PATINOIRE AU LIEU D'UN SEUL**

**ATTENDU QUE** le comité de voirie recommande l'ajout d'une 2<sup>e</sup> section de baies vitrées;

**ATTENDU QUE** Bande de hockey Gyslain Lampron inc. a déposé une offre pour l'ajout d'une section de baies vitrées;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition est de 8 673,53 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'acquiescer à une deuxième section de baies vitrées au montant de 8 673,55 \$ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Bande de hockey Gyslain Lampron inc.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **RÉSOLUTION 235.08.19**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LA RUE SAVIGNAC**

**ATTENDU** l'exécution des travaux de pavage de la rue Savignac;

**ATTENDU QUE** le contrôle des matériaux doit être effectué par un laboratoire certifié ;

**ATTENDU QUE** le directeur des services techniques a demandé une soumission selon la méthode de gré à gré ;

**ATTENDU QUE** le laboratoire Englobe achemine une offre de services au montant de 4 730,46 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services #024 du laboratoire Englobe pour un montant de 4 730,46 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le coût des travaux soient entièrement financé par la TECQ;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **RÉSOLUTION 236.08.19**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LA RUE DES PARULINES**

**ATTENDU** l'exécution des travaux de construction de pavage, bordures et éclairage sur la rue des Parulines;

**ATTENDU QUE** le contrôle des matériaux doit être effectué par un laboratoire certifié ;

**ATTENDU QUE** le directeur des services techniques a demandé une soumission selon la méthode de gré à gré ;

**ATTENDU QUE** le laboratoire Englobe achemine une offre de services au montant de 4 223,62 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services #024 du laboratoire Englobe pour un montant de 4 223,62 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 237.08.19**

---

#### **DECOMPTE # 8 – CENTRE DES LOISIRS**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°8 présenté par monsieur Michel Faucher, architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* en date du 17 juillet 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Tijaro inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 315 607,69 \$ taxes incluses.

**QUE** la somme de 17 379,04 \$ soit retenue jusqu'au dépôt de la preuve que le sous-traitant *Installation Cératek inc.* ait été payé pour les travaux effectués.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 238.08.19**

---

#### **ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 631-19**

**ATTENDU** l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 250-04;

**ATTENDU QUE** les résidences unifamiliales isolées sont autorisées, sans autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, dans les îlots déstructurés;

**ATTENDU QUE** les grilles des usages et normes font partie intégrante du règlement de zonage comme « Annexe B »;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter les modifications appropriées;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 631-19 amendant le règlement de zonage no. 250-04 afin d'autoriser l'usage « Résidence unifamiliale (r1) » à structure isolée dans la zone municipale R2.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 239.08.19**

---

#### **NOMINATIONS AUX POSTES 3 ET 4 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Monsieur André Dore à titre de membre du CCU occupant le poste numéro 3 se termine le 14 août 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur André Dore ne désire pas réaliser un autre mandat de 2 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Monsieur Éric Dore à titre de membre du CCU occupant le poste numéro 4 se termine le 14 août 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Éric Dore a manifesté son intérêt à réaliser un autre mandat de 2 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu aucune candidature pour le poste vacant;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme no. 596-18, le conseil doit combler tout siège vacant au sein du comité dans un délai de 3 mois à partir de la date à laquelle le départ est effectif;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur André Dore a fait connaître son intérêt d'être membre de substitution le temps de trouver un candidat;

**CONSIDÉRANT QUE** si un nouveau candidat est trouvé pour le poste numéro 3, son mandat arrivera à échéance en même temps que celui du poste numéro 4, soit dans 2 ans à compter de la date de la présente résolution;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé par Sarah McAlden,**

Il est résolu de reconduire le mandat de Monsieur Éric Dore à titre de membre du CCU au poste numéro 4 pour une durée de 2 ans à compter de la présente;

Il est résolu de nommer Monsieur André à titre de membre substitut du CCU au poste numéro 3 pour une durée maximale de 3 mois à compter du 14 août 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 240.08.19**

---

#### **DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI DE BALLE – ROSE DES SABLES**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accorder une réduction de 50% sur le coût de la location du terrain de balle pour la journée du 17 août 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 241.08.19**

---

#### **AUTORISATION POUR CRÉATION DE LIGNES DE PICKLEBALL SUR TERRAINS DE TENNIS**

**ATTENDU QUE** le service des loisirs reçoit des demandes pour des terrains de pickleball;

**ATTENDU QUE** les travaux de lignage pour 6 jeux de pickleball coûtent 1 200 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** chaque jeu nécessite un espace restreint;

**Sur proposition de Chantal Nault,**

**Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'accepter les travaux de lignage pour 6 jeux de pickleball sur la surface de la patinoire au coût cité en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**RÉSOLUTION 242.08.19**

---

**EMPLOI SAISONNIER LIGNES DE SOCCER - GUILLAUME GAUTHIER**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'embaucher Guillaume Gauthier pour effectuer le lignage des lignes de soccer pour la saison 2019 selon l'échelon salariale en vigueur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**RÉSOLUTION 243.08.19**

---

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT  
DE 5 724 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 26 AOÛT 2019**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 724 000 \$ qui sera réalisé le 26 août 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
378-09	1 565 600 \$
456-12	802 400 \$
456-12	162 600 \$
456-12	1 339 400 \$
627-19	205 000 \$
557-17	1 015 810 \$
557-17	633 190 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 378-09, 456-12, 627-19 et 557-17, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
 SUCCURSALE 14551  
 273 NOTRE-DAME  
 ST-GERMAIN-DE-GRANTHAM, QC  
 J0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 378-09, 456-12, 627-19 et 557-17 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**RÉSOLUTION 244.08.19**

**RESOLUTION D'ADJUDICATION POUR L'EMISSION D'OBLIGATIONS**

Date d'ouverture :	12 août 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 août 2019
Montant :	5 724 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts numéros 378-09, 456-12, 627-19 et 557-17, la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2019, au montant de 5 724 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux

soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

304 000 \$	1,90000 %	2020
312 000 \$	1,90000 %	2021
320 000 \$	1,90000 %	2022
328 000 \$	1,95000 %	2023
4 460 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,88800 Coût réel : 2,25441 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

304 000 \$	1,90000 %	2020
312 000 \$	1,90000 %	2021
320 000 \$	1,90000 %	2022
328 000 \$	1,95000 %	2023
4 460 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,78700 Coût réel : 2,27862 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

**Il est résolu :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 5 724 000 \$ de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** la mairesse et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**RÉSOLUTION 245.08.19**

---

**OFFRE DE SERVICE – IMAGE DE MARQUE DE LA MUNICIPALITE**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite procéder à la refonte de son image de marque représentant une identité visuelle à l'image de sa communauté;

**ATTENDU QUE** la firme Fagnan relations publiques a déposé une offre de service portant le numéro 022 en date du 12 août 2019 pour la conception de l'image de marque et le guide de normes graphiques pour un montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un contrat de gré à gré conforme au règlement 600-18 sur la gestion contractuelle;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer le mandat de la confection de l'image de marque de la Municipalité à la firme Fagnan relations publiques tel qu'indiqué en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 246.08.19**

---

#### **INSCRIPTION À LA FORMATION AMP ET GESTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX / JURISPRUDENCE RÉCENTE EN GESTION MUNICIPALE – 6 NOVEMBRE À DRUMMONDVILLE**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire Nathalie Lemoine à la formation « *Autorité des marchés financiers et gestion des appels d'offres municipaux / jurisprudence récente en gestion municipale* » le 6 novembre prochain pour un montant de 316 \$ plus les taxes applicables.

**Que** les frais de déplacement et repas soient défrayés.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 247.08.19**

---

#### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION À LA MAISON DES JEUNES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a prévu une enveloppe budgétaire pour les dons et contributions financières aux organismes du milieu;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de verser un montant de 9 000 \$ à titre de contribution financière à la maison des jeunes de Saint-Germain-de-Grantham.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 248.08.19**

---

#### **INSCRIPTION FORMATION « COMMENT BIEN SE PRÉPARER POUR LA RETRAITE » - BRIO RH**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'octroyer 2 inscriptions aux employés municipaux pour la formation « *Comment bien se préparer pour la retraite* » offerte par Brio RH le 30 novembre 2019 à Drummondville, repas inclus, pour un montant de 249 \$ chacune.

**Que** les frais de déplacement soient défrayés.



Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 249.08.19**

---

#### **RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU LOGEMENT AU 299, RUE NOTRE-DAME**

**ATTENDU QUE** le bail pour la location d'un espace pour le curé résident vient à échéance le 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le montant de location pour les trois dernières années était de 275,00 \$ par mois sans aucune augmentation;

**PAR CES MOTIFS**, il est résolu de renouveler le bail du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021, soit 2 ans. Une mensualité de 300,00 \$ (3 600,00 \$ annuel) est exigé et payable annuellement, le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 250.08.19**

---

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT #633-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-95 ET AUTORISANT LA MODIFICATION NUMÉRO 3 À L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE PAR L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE DE DRUMMONDVILLE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales (L.R.Q. c-72.01)* pour modifier l'entente relative à la Cour municipale ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement déposé lors de la séance du Conseil tenue le 15 juillet 2019 ;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Chantal Nault,**

**Le Conseil municipal décrète ce qui suit :**

1. La Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham autorise la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville. Cette modification est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante;
2. Le maire ou à défaut, le maire suppléant et la secrétaire-trésorière ou à défaut la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer ladite modification;

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 251.08.19**

---

#### **ACCEPTATION POUR INSTALLATION D'AFFICHES « PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ »**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit protéger les milieux naturels et la biodiversité;

**ATTENDU QUE** la municipalité possède des terrains ayant les caractéristiques d'un milieu naturel;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite installer des affiches aux abords des sites de compensation présents sur le territoire;

**ATTENDU QUE** deux soumissions pour la fabrication d'affiches ont été demandées;

**ATTENDU QUE** Imprimerie MS offre la soumission la plus basse pour 10 affiches de grandeur 48 par 32 pouces, à 95 \$ chacune;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer le mandat à Imprimerie MS pour la fabrication de 10 affiches selon les termes de la soumission acheminée le 12 août 2019.

**QUE** les affiches soient installées dès leur réception.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 252.08.19**

---

#### **NOMINATION D'UN NOTAIRE – DOSSIER ACHAT IMMEUBLE NUMÉRO DE CADASTRE 5 154 946**

**CONSIDÉRANT** la promesse d'achat déposée par la municipalité pour le lot # 5 154 946 appartenant à la Gestion Serge Vincent Inc.;

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat a été acceptée par Gestion Serge Vincent Inc.;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé Chantal Nault,**

Il est résolu de mandater la notaire Geneviève Pelletier-Normand pour effectuer la transaction de cession de l'immeuble désigné comme étant le lot numéro **CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT QUARANTE-SIX** vendu à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham (cessionnaire) par Gestion Serge Vincent inc. (cédant).

**Que** la transaction soit effectuée avant le 30 août 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET 634-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DÉFINISSANT LES NORMES APPLICABLES À LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES BÂTIMENTS NO. 517-15 AFIN D'AUTORISER L'AJOUT D'UN NUMÉRO CIVIQUE COMPRENANT UNE LETTRE POUR UN IMMEUBLE SE TROUVANT ENTRE DEUX IMMEUBLES AYANT DÉJÀ UN NUMÉRO CIVIQUE**

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 634-19 amendement le règlement définissant les normes applicables à la numérotation civique des bâtiments no. 517-15 afin d'autoriser l'ajout d'un numéro civique comprenant une lettre pour un immeuble se trouvant entre deux immeubles ayant déjà un numéro civique.
- dépose le projet du règlement numéro 634-19 intitulé *Règlement amendement le règlement définissant les normes applicables à la numérotation civique des bâtiments no. 517-15 afin d'autoriser l'ajout d'un numéro civique comprenant une lettre pour un immeuble se trouvant entre deux immeubles ayant déjà un numéro civique.*

#### **RÉSOLUTION 253.08.19**

---

#### **AUTORISATION PÉRIODE DE BRUIT – INAUGURATION DU 7 SEPTEMBRE 2019**

**ATTENDU QUE** la municipalité organise une fête dans le cadre de l'inauguration du Centre des loisirs le 7 septembre prochain;

**ATTENDU** le règlement 616-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre public;

**ATTENDU** l'article 36 du même règlement sur les spectacles et diffusion de musique ne s'applique pas aux fêtes populaires autorisées par le conseil municipal;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser la tenue de l'événement ainsi que la diffusion de musique et de bruit après les heures autorisées par le règlement cité en préambule.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **RÉSOLUTION 254.08.19**

---

#### **MANDAT POUR APPEL D'OFFRES – ENSEIGNE À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ – COURBE 122**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de mandater la direction à procéder à un appel d'offres pour l'élaboration et la fabrication d'un enseigne en bois dans le but d'embellir la pointe située sur le chemin de la Station portant le numéro de cadastre 5 155 888.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 19:52 heures.

---

Nathacha Tessier  
Mairesse

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale

#### **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité, apporte une correction à la résolution 200.07.19 du procès-verbal du 8 juillet 2019 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

La résolution indique le nom de l'entreprise ayant obtenu le mandat comme suit : *Tetra Tech*;

Or, on devrait lire « ***Tetra Tech QI inc.*** » au lieu de « *Tetra Tech* ».

J'ai dûment modifié la résolution 200.07.19 en conséquence.

Signé à Saint-Germain-de-Grantham ce 26 août 2019.

---

Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la première réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 26 août 2019, à 20h25 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse  
Sarah McAlden, conseillère  
Chantal St-Martin, conseillère  
Patrice Boislard, conseiller  
Chantal Nault, conseillère  
Stéphane Gauthier, conseiller  
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum et renoncent à l'avis de convocation.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Œuvre murale peinte – Evelyn Losier
- 2- Octroi du contrat pour le gazon
- 3- Octroi de contrats pour l'affichage des donateurs – Financement Centre des loisirs
- 4- Octroi de contrats pour la journée de l'inauguration du Centre des loisirs
- 5- Bénévolat / Service de bar
- 6- Frigidaire à bière
- 7- Règlement à respecter sur le site de l'inauguration du Centre des loisirs

**ŒUVRE MURALE PEINTE – EVELYN LOSIER**

Madame la mairesse Nathacha Tessier présente le croquis de l'artiste Evelyn Losier qui propose de confectionner une toile peinte d'une valeur de 5 000 \$ à installer dans le Centre des loisirs. Les membres du conseil suggèrent des idées ou thèmes à exploiter. Madame Tessier doit transmettre à Mme Losier les suggestions soulevées.

**RÉSOLUTION 255.08.19**

---

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE GAZON**

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées à deux entreprises pour l'achat et la pose d'environ 5 000 mètres carrés de gazon dans l'espace vert du Centre des loisirs;

**ATTENDU QUE** le directeur des services techniques a analysé les deux soumissions déposées ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Aménagement paysager Lambert présente la soumission la plus basse conforme ;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services de l'entreprise Aménagement paysager Lambert pour l'engazonnement d'une surface d'environ 5 000 mètres carrés au coût de 9,50 \$ du mètre carré.

Adopté à l'unanimité.

## RÉSOLUTION 256.08.19

---

### OCTROI DE CONTRATS POUR L’AFFICHAGE DES DONATEURS – FINANCEMENT CENTRE DES LOISIRS

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à l’affichage du Centre des loisirs,

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées à 3 entreprises;

**ATTENDU QUE** les propositions présentées par Signé François Roy et Twenty-two Graphix sont conformes au besoin;

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d’octroyer les contrats comme suit :

- Signé François Roy : lettrage du bâtiment, Agora, éléments du parc, identification des salles, panneau des donateurs pour un montant de 8 387,00 \$ plus les taxes applicables;
- Twento-two Graphix : bandes de patinoire, affichage wifi, toilettes et surfaceuse pour un montant de 1 833, 00 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** de nouvelles suggestions pour l’affichage de l’Agora soient présentées par Signé François Roy.

Adopté à l’unanimité.

## RÉSOLUTION 257.08.19

---

### OCTROI DE CONTRATS POUR L’INAUGURATION DU CENTRE DES LOISIRS

**ATTENDU** la résolution 113.04.19;

**ATTENDU QUE** le comité inauguration a élaboré une variété d’activités pour la journée du 7 septembre 2019;

**ATTENDU QUE** des engagements doivent être conclus par contrats;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d’octroyer les contrats suivants :

Ass. Accordéonistes région Drummondville	500.00 \$
Gueule de bois	2 800.00 \$
Eventec	9 448.88 \$
SOCAN	472.44 \$
Location module jeux - Gonflable.ca	1 041.26 \$
Animation – Jonathan Wizard	648.00 \$
Magie de l’air	1 837.28 \$
Heure du conte	100.00 \$
Location nappes McKaig	529.14 \$
Amusement Drummond (tables et chaises)	1 579.72 \$
Charco - Sécurité	7 401.62 \$
Ambulance – SIUCQ	420.00 \$
Signal Toile inc. (toilettes chimiques)	1 196.86 \$
Photographe Éric Desmarais	800.00 \$

Adopté à l’unanimité.

### BÉNÉVOLAT / SERVICE DU BAR

Pour compléter le service aux bars, un délai de 48 heures est donné pour recruter des personnes âgées de 18 ans et plus provenant de Saint-Germain-de-Grantham.

## **RÉSOLUTION 258.08.19**

---

### **Sur proposition de Patrice Boislard, Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'octroyer un budget de 5 000 \$ taxes incluses pour l'achat d'un frigidaire à portes coulissantes pour le centre des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 259.08.19**

---

### **RÈGLEMENT SUR SITE – INAUGURATION 7 SEPTEMBRE 2019**

**ATTENDU** les activités proposées lors de l'événement du 7 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** la municipalité attend un grand nombre de personnes;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre en place des affiches indiquant les règlements à suivre ;

### **Sur proposition de Chantal St-Martin, Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'installer des affiches sur le site du Centre des loisirs lors de l'inauguration du 7 septembre indiquant les règles à suivre en plus des règlements municipaux en vigueur.

**Interdiction sur le site** : animaux sauf chien d'assistance, trottinette, bicyclette, planche à roulettes, patins à roulettes, mobylettes, véhicules aériens sans pilotes (drones).

**Qu'**une section spécifique du parc soit réservée pour les fumeurs. Hors de cette zone, il est interdit de fumer ou de vapoter.

Adopté à l'unanimité.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

---

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de véto.

---

Nathacha Tessier, mairesse

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

L'assemblée est levée à 21:30 heures.

---

Nathacha Tessier  
Mairesse

---

Nathalie Lemoine  
Directrice générale